

CONSEIL D'ADMINISTRATION TÉLÉPHONE

JEUDI 30 NOVEMBRE 2017 - 19H00/19H30

Membres présents	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, BOURON Luc, CHABANNES Emmanuel, COURPRON Alain, DUPONT Anne-Charlotte, EXBRAYAT Michel, FANJAUD Agnès, GEFFROY Christine, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, GROSSETETE Catherine, GROSSETETE Jean Marc, IACONO Gérald, LEGRAND Christophe, LESCURE Philippe, MANTELLI Thomas, MONSERAT Michelle, PY Alexandre, SAEZ Eric, SIMON Hervé, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
Invités à titre consultatif	Narjess BRAHIM, Guillaume FRITSCH, Benjamin MAZE.
Absents/ excusés	BUNIET Jean Michel, FRIZZA Dominique, JAEGER Denis, LENORMANT Anne Cécile, MARET Bénédicte, MEYER Bertrand, PUCHE Séverine, SERRANO Didier, LAPARADE Jacques, HARRISON Jessica, SAINT JEAN Bernard.

Conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- 2.3.1.3.3. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.3.4. *Le Conseil d'Administration délibère, sauf dispositions particulières, à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.5. *Les fonctions des administrateurs prennent fin :*
(...)
 - *Par anticipation de manière individuelle :*
(...)
Lorsque l'intéressé ne remplit plus les conditions d'éligibilité applicables ;
Si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..
Dans ces conditions, et hors cas de décès mettant automatiquement fin au mandat, il est déchu de son mandat par constat du Conseil d'Administration.

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

[1. Projet de modification des tarifs 2018 :](#)

[2 Proposition d'organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire téléphonique](#)

1. Projet de modification des tarifs 2018 :

Dans la continuité des travaux menés à Brive avec les Présidents de Ligues en matière de réforme financière, et en accord avec les engagements du Président LESCURE concernant l'harmonisation des pass compétition sur l'ensemble du territoire, Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, propose aux membres du Conseil d'Administration le conventionnement de la part fédérale du pass'compétition pour toutes les ligues dès 2018, et l'obligation d'être conventionné (part fédérale et part régionale) pour toutes les ligues en 2019.

Michel EXBRAYAT faisant remarquer que certains organisateurs ont déjà vendu des inscriptions 2018 avec des pass compétition "au plein tarif", Emmanuel CHABANNES précise qu'il appartiendra aux organisateurs de rembourser les inscrits concernés du montant de la réduction consentie par la F.F.TRI. (10€ pour les pass Distance M, 15€ pour les pass distances L et supérieures) si cette proposition est validée par le CA et par l'Assemblée Générale.

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, propose aux membres du conseil d'administration de passer au vote :

1. Révision de la part fédérale du pass'compétition non conventionné pour la saison 2018.

Ce point est validé à l'unanimité.

2. Impossibilité pour les ligues non conventionnées d'augmenter les tarifs 2018 de la part régionale du pass compétition

Ce point est validé à l'unanimité.

3. Obligation de mise en place du pass compétition conventionné pour toutes les ligues dès 2019.

Ce point est validé à la majorité (2 abstentions)

2 Proposition d'organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire téléphonique

Pierre BIGOT propose la convocation d'une assemblée générale extraordinaire téléphonique le **13 décembre 2017 à 19h00** avec pour ordre du jour les points suivants :

1. Révision de la part fédérale du pass'compétition non conventionné pour la saison 2018.
2. Impossibilité pour les ligues non conventionnées d'augmenter les tarifs 2018 de la part régionale du pass compétition
3. Obligation de mise en place du pass compétition conventionné pour toutes les ligues dès 2019.

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le projet d'ordre du jour de l'Assemblée Générale fédérale Extraordinaire du 13 décembre 2017.



Le Président LESCURE rappelle que le délai de convocation est dans ce cas de figure ramené à 7 jours et précise que les représentants des clubs seront convoqués dès le début de semaine 49 à l'AGE téléphonique qui se tiendra le mercredi 13 décembre 2017, à partir de 19h00.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Pierre BIGOT – Secrétaire Général